



**CODE D'ETHIQUE
PROFESSIONNELLE**

MEDTECH EUROPE

En savoir plus sur le financement
indirect de la prise en charge de vos
invités sur vos congrès médicaux.

DÉCEMBRE 2021

powered by 



Colloquium a obtenu la certification
partenaire de confiance MedTech

DEPUIS JANVIER 2018, LE CODE D'ETHIQUE PROFESSIONNELLE MEDTECH EUROPE RÉGIT TOUS LES ASPECTS DES RELATIONS DE L'INDUSTRIE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ (HCP) ET LES ORGANISATIONS DE SOINS DE SANTÉ (HCO), NOTAMMENT DANS LE CADRE DES CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA PROFESSION.

Cette initiative a été lancée par l'organisation professionnelle européenne MedTech Europe qui représente les industries de santé dans le domaine du dispositif médical et du médicament.

A compter du 1er janvier 2022, les dispositions du code Medtech sur la prise en charge de professionnels de santé pour des congrès s'appliqueront à tous les adhérents du Snitem. Les dérogations au financement direct accordées jusqu'au 31.12.2021 ne seront plus possibles. Seul le financement indirect sera possible.

J'ORGANISE UN CONGRÈS, SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE CODE MEDTECH EUROPE ?

Il y a des professionnels de santé qui participent à mon congrès

NON

OUI

NON

Certains sont pris en charge par des industriels
(Inscription et/ou Hébergement & Transport)

OUI

Ces industriels vendent du matériel médical

OUI

Au moins 1 de ces industriels est signataire du Code MedTech Europe et/ou est membre du Snitem.

OUI

NON

VOUS N'ÊTES
PAS CONCERNÉ

VOUS N'ÊTES
PAS CONCERNÉ

La prise en charge des professionnels de santé dans le cadre d'une convention d'hospitalité est de plus en plus réglementée. Le code MedTech Europe est un premier exemple mais il nous semble évident que les laboratoires et les non signataires du code MedTech Europe vont aussi aller dans ce sens. Aussi n'hésitez pas à vous renseigner.

VOUS ÊTES
CONCERNÉ

LISEZ LA SUITE >

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

Si votre congrès est concerné, le Code MedTech Europe interdit un financement direct entre les industriels et les professionnels de santé.

Un industriel ne peut plus prendre en charge directement une inscription au congrès, un billet de train ou d'avion ou des nuits d'hôtel dans le cadre de la participation d'un professionnel de santé à votre congrès.

DÉCOUVREZ DANS CE DOCUMENT LES ÉTAPES ESSENTIELLES CONCERNANT CE VOLET CONGRÈS DU CODE MEDTECH EUROPE.



COMMENT S'ORGANISE LA PRISE EN CHARGE SUR LES CONGRÈS, DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (MÉDECINS, IBODE/IDE, KINÉ, MANIPULATEURS ETC ...) PAR LES INDUSTRIELS ?

Le Code MedTech Europe permet le financement indirect de la participation d'un professionnel de santé à un congrès par un industriel par le biais de dons, appelé « Educational Grant » qui seront versés à la société savante organisatrice du congrès.

FAIRE LA DEMANDE DE DON (EDUCATIONAL GRANT)

La société savante ou l'organisateur du congrès fait une demande de don (Educational Grant) auprès d'un industriel, ce don ne sera utilisé que pour financer la participation de professionnels de santé au congrès.

INFORMER LES PARTICIPANTS ET ORGANISER LEUR MODE DE PRISE EN CHARGE

La société savante recueille les informations sur le profil des professionnels de santé souhaitant bénéficier de ce mode de prise en charge, à travers son questionnaire d'inscription.

Exemple de critères :

- ✓ Mode d'exercice : libéral / hospitalier,
- ✓ Participation au congrès précédent,
- ✓ Soumission d'un abstract

La société savante notifie les participants qui ont été sélectionnés et les avertit que cette prise en charge fera l'objet d'une

convention d'hospitalité avec tel ou tel industriel.

La société savante organise les réservations d'hôtel et de transport, et l'inscription pour l'ensemble des participants qui bénéficieront de ce mode de prise en charge.

LA DÉCLARATION AUX ORDRES DES MÉDECINS OU DES INFIRMIERS

Avant le congrès, la société savante attribue à chaque industriel, une liste de professionnels de santé sélectionnés, avec l'ensemble des informations nécessaires pour la déclaration aux Ordres. Chaque industriel aura pour obligation de déclarer aux différents Ordres (CNOM, ...) la liste détaillée des professionnels de santé qui auront été invités dans le cadre de ce don.

L'information sera ensuite rendue publique sur le site de l'Ordre des Médecins. C'est déjà le cas aujourd'hui dans le cadre des financements directs.

Après le congrès, la société savante transmet, à chaque industriel, la liste complète des professionnels de santé pris en charge grâce à son don en précisant le coût réel de chaque dépense par participant (Hôtel / Transport / Inscription). Elle indique également les personnes ne s'étant pas présentées au congrès.

LIENS UTILES

 **Conseil national de l'Ordre des médecins**
<https://www.conseil-national.medecin.fr/lordre-medecins/conseil-national-lordre-relations-lindustrie-pharmaceutique>

 **Modèle demande de dons**
<https://www.ethicalmedtech.eu/wp-content/uploads/2017/05/20161021-template-educational-grant-request.docx>

À RETENIR

CE QUI ESSENTIEL DANS LE CODE MEDTECH EUROPE, C'EST QUE L'INDUSTRIEL NE DOIT EN AUCUN CAS CHOISIR OU INFLUENCER LE CHOIX DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUI BÉNÉFICIERONT DE SON DON ET PRIS EN CHARGE PAR LE CONGRÈS. LA SOCIÉTÉ SAVANTE DOIT ORGANISER LA PRISE EN CHARGE DE FAÇON INDÉPENDANTE ET OBJECTIVE.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR POUVOIR METTRE EN PLACE LE FINANCEMENT INDIRECT SUR MON CONGRÈS ?

Pour que votre congrès reçoive des dons dans le cadre du Code MedTech Europe, il doit soumettre sa candidature au Conference Vetting System et être approuvé.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET D'APPROBATION DU CVS POUR UN CONGRÈS SONT LES SUIVANTS :

✓ Un programme scientifique de qualité

Le sérieux et la qualité d'un programme scientifique, mis au point par un comité d'experts de la profession est essentiel.

✓ Le choix du centre de congrès et de la ville de destination

Le centre de congrès ne doit pas avoir une image « loisirs » :

✓ Admis	✗ Non admis
Palais des congrès	Château
Centre de conférence	Bateau de croisière
Salle de séminaire	Golf Resort

...

Idem pour le choix de la ville ou du pays, la destination ne doit pas être connotée «loisirs» au moment où le congrès se tiendra. Il faut par exemple éviter une station de ski au mois de février. Enfin, le pays du congrès doit être en cohérence avec le profil des participants, un congrès français ne peut se tenir en Argentine par exemple.

✓ Les activités proposées aux congressistes

En dehors du programme scientifique, le congrès ne doit pas proposer d'activités autres que des pause-café, des déjeuners sur le lieu du congrès ou d'un dîner du congrès. Etant entendu que seuls les professionnels de santé peuvent bénéficier de ces activités (en aucun cas les conjoints ou les enfants ne doivent bénéficier de services offerts par le congrès).

Les frais d'inscription ne doivent couvrir que les activités autorisées. Le congrès ne doit pas proposer de tarifs accompagnants par exemple.

✓ La communication

La communication doit être axée autour de l'intérêt scientifique du congrès et non des visites qu'il est possible de faire dans la ville.

EN SAVOIR PLUS

🔗 Sur les critères d'évaluation
<https://www.ethicalmedtech.eu/conference-vetting-system/objective/>

BON À SAVOIR

IL EST POSSIBLE DE PRÉ-SOUMETTRE VOTRE CONGRÈS AU CVS* BIEN EN AMONT POUR VALIDER LE LIEU ET LA VILLE DU CONGRÈS QUI SONT EN GÉNÉRAL CONNUS BIEN AVANT LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE. CELA VOUS PERMET DE VOUS ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE COMMERCIALE AVEC VOS PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CODE MEDTECH EUROPE.

A MOYEN TERME, IL EST PRÉVU QUE LE CVS SOIT NÉCESSAIRE POUR QUE VOS PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CODE MEDTECH EUROPE PUISSENT PRENDRE UN STAND À VOTRE CONGRÈS. ALORS UN CONSEIL, DÉCLAREZ DÈS MAINTENANT VOTRE CONGRÈS MÊME SI VOUS N'ENVISAGEZ PAS DE RECEVOIR DES DONS POUR FINANCEMENT INDIRECT DE PARTICIPANTS.

* Conference Vetting System

COMMENT COMMUNIQUER SUR LE SUJET AVEC MES PARTENAIRES INDUSTRIELS ?

Nous partageons ici quelques pistes de travail pour organiser le financement indirect de groupes de participants par les industriels signataires du Code MedTech Europe.

ETAPE 1

Identifier parmi vos partenaires, les industriels signataires du Code MedTech Europe, les rencontrer et leur présenter le fonctionnement retenu pour mettre en place le financement indirect.

ETAPE 2

Envoyer une demande de don aux industriels concernés en précisant les éléments suivants :

- ✓ qualité des professionnels de santé concerné par ce financement (Médecin / IBODE / IDE / Kiné etc...);
- ✓ le nombre de professionnels de santé pris en charge grâce à ce don ;
- ✓ le détail des frais estimés par personne.

ETAPE 3

Signer avec les industriels, le contrat « Grant Agreement » pour finaliser le volet juridique.

CONSULTEZ LES DOCUMENTS ET MODÈLE DE CONTRAT PROPOSÉS PAR MEDTECH EUROPE

- 🔗 Liste des signataires du Code MedTech Europe
<https://www.medtecheurope.org/about-us/members/>
- 🔗 Liste des membres du SNITEM (concernées à partir du 1er janvier 2022)
<https://www.snitem.fr/adherer/entreprises-adherentes/>
- 🔗 Modèle : demande de don et contrat
<https://www.medtecheurope.org/resource-library/educational-grant-request-and-education-grant-agreement-templates/>

BON À SAVOIR

LA PLUPART DES INDUSTRIELS DE SANTÉ ONT UTILISÉ CE MODÈLE DE CONTRAT ET L'ONT DÉJÀ TRADUIT EN FRANÇAIS. CES CONTRATS DEVANT ÊTRE VALIDÉS PAR LEUR SERVICE COMPLIANCE DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS, IL EST PLUS RAPIDE DE TRAVAILLER À PARTIR DES MODÈLES DE CONTRATS PROPOSÉS PAR LES INDUSTRIELS.

QUEL TIMING DE MISE EN PLACE?



M-12

1. Rencontrer les industriels signataires du Code MedTech Europe
2. Soumettre le congrès au CVS (Pre-clearance)

<https://www.ethicalmedtech.eu/conference-vetting-system/pre-clearance/>

Envoi de la demande de don aux industriels. Signature du contrat.

M-7



M-6

Sollicitation des professionnels de santé souhaitant bénéficier de cette prise en charge et collecte des informations nécessaires.

Sélection des professionnels de santé bénéficiaires et notification de la prise en charge.

M-4



M-3

1. Transmission à chaque industriel des listes de professionnels qui seront pris en charge grâce à leur don.
2. Soumission du congrès au CVS (Regular Submission)

<https://www.ethicalmedtech.eu/conference-vetting-system/regular-submission/>

Les industriels soumettent à l'Ordre la liste des professionnels.

M-2



M-1.5

Réponse de l'Ordre

ATTENTION ! Pour l'instant la réponse de l'Ordre n'a qu'une valeur consultative mais nous sommes en attente du décret qui rendrait la décision de l'Ordre validante

Transmission à chaque industriel des listes définitives mentionnant les présents et les absents et le détail des coûts pris en charge par participant.

M+6





Le moyen le plus simple et efficace de corriger l'occlusion de classe I

BioBit Corrector M2



BioBit Corrector SR



Le moyen le plus simple et efficace de corriger l'occlusion de classe I







colloquium

collective minds

En sa qualité de Trusted Partner Medtech Europe, Colloquium vous propose une offre de services pour la mise en place des financements indirects pour votre congrès et l'organisation des prises en charge des professionnels de santé.

OFFRE PRISE EN CHARGE MEDTECH

- Forfait de mise en place : 500€HT/subvention
- puis 100€HT à 150€HT par invité selon les prestations à organiser.

Ces prestations sont facturées directement à vos sponsors.

CONTACTEZ-NOUS AFIN D'EN SAVOIR PLUS :

Elvire de Chalus

✉ e.dechalus@clq-group.com

☎ 01 44 64 14 76

WWW.COLLOQUIUM-GROUP.COM